



## À l'étranger

# Justin Trudeau : VOLONTARISME POLITIQUE ET **A**MBITION CULTURELLE AU CANADA

Le Cadre stratégique du « Canada créatif », l'ambitieuse politique culturelle du gouvernement Trudeau, se traduit par un investissement financier massif (2,29 milliards de dollars) dans la création et les industries créatives afin de stimuler l'innovation et la croissance économique du pays, au regard de la nouvelle donne numérique.

MARYSE PAQUIN ET GAËLLE LEMASSON

**D**epuis l'adoption des premières politiques culturelles canadiennes, notamment avec l'entrée en vigueur de la *loi sur la radiodiffusion* en 1932, l'actuel projet de politique culturelle du Canada, le Cadre stratégique du « Canada créatif », vise plus que jamais à affirmer la présence du gouvernement fédéral en culture. Il s'agit toutefois d'une compétence, *a priori*, qui relève de chaque province et territoire canadien, car « la *loi constitutionnelle de 1867* ne mentionne ni la culture ni les communications (à l'exception du « télégraphe ») comme domaine de compétence législative, de telle sorte que [...] la culture semble s'intégrer au pouvoir des provinces sur l'éducation et les droits civils<sup>1</sup> ». Bien que le gouvernement fédéral ait mis sur pied un Conseil des arts dès 1957, il revient à l'illustre Premier ministre Pierre Elliott Trudeau d'avoir élaboré une première politique culturelle canadienne, vigoureuse et ambitieuse, au début des années 1970, en y incluant notamment deux législations phares : la *loi sur les langues officielles* et la *loi sur le multiculturalisme*. Moins de cinquante ans plus tard, il est suivi de son fils, le Premier ministre Justin Trudeau, qui entend respecter ses engagements électoraux, notamment par un réinvestissement financier massif dans la culture et la créa-

tion, afin de stimuler l'innovation et la croissance économique du pays. Les Trudeau sont ainsi les deux Premiers ministres ayant le plus contribué aux domaines des arts et de la culture depuis l'entrée en vigueur de la Confédération canadienne, qui a célébré le cent cinquantième anniversaire de sa fondation en 2017. À preuve, tant sous le gouvernement libéral du père (1968-1979 ; 1980-1984) que sous celui du fils (2015-), les dépenses publiques en culture augmentent de manière substantielle. Le tandem concourt également à réviser le visage de la politique culturelle canadienne en tenant une vaste consultation citoyenne. Dans ce sens, malgré près de cinq décennies d'évolution politique qui séparent leurs gouvernements libéraux respectifs, leurs visées se distinguent nettement de celles de leurs prédécesseurs. À ce titre, tant sous les règnes de Lester B. Pearson (1963-1968), de Joe Clark (1979-1980), de Brian Mulroney (1984-1993), que sous celui de Stephen Harper (2006-2015), les gouvernements conservateurs qui se succèdent entre les gouvernements libéraux canadiens sont tous marqués par un désintérêt pour les arts et la culture, en imposant plutôt des coupes budgétaires au secteur culturel. Par exemple, en 1988, alors que les dépenses publiques du Canada au titre de la culture sont réduites à 760 millions de dollars (CAD), celles du Québec sont plus élevées de 16 %, à hauteur de 900 millions<sup>2</sup> ; tandis qu'en

2008 on assiste à la suppression de 13 programmes de subventions culturelles, totalisant un peu plus de 45 millions sur un budget de 3,74 milliards (- 12 %)<sup>3</sup>. Les programmes supprimés concernent essentiellement l'exportation des produits culturels, ce qui provoque la colère des acteurs de la culture, notamment les artistes et les créateurs québécois, qui pour la première fois descendent dans la rue afin de dénoncer publiquement ces coupes. Dans une vidéo humoristique sur Internet, devenue virale<sup>4</sup>, ceux-ci illustrent le fossé culturel existant entre les communautés francophone et anglophone du Canada. Malgré le fait qu'elle se termine en mentionnant que « chaque dollar investi dans l'industrie culturelle rapporte onze fois plus en bénéfices directs ou indirects, selon le Conference Board du Canada<sup>5</sup> », le Premier ministre Harper justifie alors ses choix controversés en invoquant la crise financière mondiale. C'est dans ce contexte international que l'arrivée triomphale au pouvoir du gouvernement Trudeau, en 2015, où l'on assiste même au retour du phénomène de la « Trudeaumanie », permet au portefeuille des arts et de la culture de beaucoup mieux se porter. Ainsi, moins de deux ans après leur élection, le Premier ministre Justin Trudeau et sa ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, présentent leur vision renouvelée de la politique culturelle du pays : le Cadre stratégique du « Canada

créatif ». Inspiré de politiques culturelles en vigueur actuellement en Europe, le Cadre stratégique mise sur la culture et la création pour « permettre à la classe moyenne d'être plus forte et [...] à davantage de citoyens d'en faire partie<sup>6</sup> ». À ce titre, Justin Trudeau place la croissance économique et la création d'emplois au cœur d'une stratégie gouvernementale axée sur la prospérité et la réduction de la pauvreté. L'ouverture et la transparence font également partie de son credo, désireux qu'il est de rompre avec la tradition conservatrice. Cette promesse de réduire le fardeau fiscal des Canadiens n'est toutefois pas sans le placer dans une posture très délicate, notamment pour adopter des politiques innovantes lui permettant de faire face aux enjeux du numérique et à l'appétit gourmand des géants américains du Web, les Gafam<sup>7</sup>.

### LE CADRE STRATÉGIQUE DU « CANADA CRÉATIF »

« Canada créatif » constitue le nouveau cadre stratégique du gouvernement fédéral en matière culturelle. Proposant une « nouvelle vision des industries créatives », au cœur d'une économie dont on dit qu'elle repose sur la créativité et l'innovation, le ministère du Patrimoine canadien élargit, par le fait même, son champ d'intervention, qui inclut dorénavant le design, la mode, l'architecture, les jeux vidéo, les médias numériques et les « récits multi-plates-formes ». Pour affir-

mer son rôle de « chef de file mondial », le gouvernement canadien veut s'assurer que ces industries se taillent « une place sur le marché numérique mondial ». Pour y arriver, il s'engage à soutenir les artistes, les créateurs et les entrepreneurs culturels – les talents canadiens –, considérés comme la « matière première » de ces industries. De plus, en assimilant les lois, les programmes d'aide financière, les politiques fédérales au chapitre de la culture et les organismes fédéraux du portefeuille des arts et de la culture à autant d'« outils stratégiques », il entend les consolider et les renouveler, en plus de proposer la mise en place de nouvelles « initiatives » beaucoup mieux adaptées au contexte numérique. Enfin, « Canada créatif » entend procéder à la révision de son cadre législatif, notamment de la *loi sur la radiodiffusion*, de la *loi sur les télécommunications* et de la *loi sur le statut de l'artiste*, en plus de procéder à la réforme de la *loi sur le droit d'auteur*, pour ne nommer que celles-là, en mettant à jour ses multiples politiques et règlements relatifs aux investissements canadiens et étrangers dans le secteur culturel (édition, film, télévision, etc.).

**« Un tel réinvestissement est défendu avec l'argument selon lequel le secteur créatif constitue le moteur de la nouvelle économie. »**

Bref, les nombreuses actions stratégiques identifiées dans le « Canada créatif » se déclinent en trois piliers : le premier consiste à investir dans les créateurs et les entrepreneurs culturels canadiens ; le deuxième, à promouvoir la découverte et la distribution aux échelles nationale et internationale ; le troisième, à revitaliser la radiodiffusion publique et à appuyer la diffusion de nouvelles locales. Ainsi, si l'enjeu du développement et de l'adaptation du secteur créatif face aux nouvelles réalités du XXI<sup>e</sup> siècle commande un réengagement gouvernemental, en vue de définir, de valoriser et de favoriser la production et la distribution de contenu canadien sur les plates-formes numériques de diffusion, cela appelle aussi à de nouveaux efforts encore jamais déployés, soit un « investissement historique<sup>8</sup> » de 2,29 milliards dans les arts et la culture<sup>9</sup>. Justin Trudeau a saisi l'occasion de la présentation de « Canada créatif » pour réitérer sa fidélité aux valeurs libérales ayant guidé les politiques culturelles canadiennes jusqu'à maintenant : la dualité linguistique, la diversité culturelle et la reconnaissance de l'apport des peuples autochtones à la nation. De plus, un tel réinvestissement

est défendu avec l'argument selon lequel le secteur créatif constitue le moteur de la nouvelle économie. Mais au-delà des nombreuses assertions sur le rôle de la culture dans celle-ci, en quoi les mots « culture » et « création » représentent-ils des facteurs d'innovation et de croissance économique en 2018 ?

### **CULTURE ET CRÉATION : FACTEURS D'INNOVATION ET DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Si l'on considère que, de nos jours, les œuvres d'artistes et de créateurs canadiens et québécois ne cessent de se démarquer au pays et à l'étranger (Céline Dion, le Cirque du Soleil, Justin Bieber, etc.), le Canada n'a pas toujours eu cette réputation enviable. C'est pourquoi il désire dorénavant miser sur ses succès planétaires, en repositionnant ses industries culturelles et créatives pour les placer au cœur de l'économie de la création, à l'exemple notamment du Royaume-Uni et de l'Australie.

Le double avantage d'inclure l'industrie culturelle et créative au sein de la nouvelle économie est de permettre à toutes les activités visées de bénéficier de la plus-value entourant l'art et la création, en plus d'afficher un volume d'affaires et un taux de croissance exponentiels. Toutefois, ces deux secteurs réunis n'ont de réelles retombées que lorsque l'artiste et le créateur se trouvent au centre de telles politiques culturelles, que l'emphase est

mise sur leur formation et leur employabilité et que tous les acteurs de la société sont inclus dans le processus de marchandisation, en amont comme en aval. Ce qui n'est pas sans avantage, dans une société comme le Québec qui regorge de travailleurs culturels autonomes. Il s'agit là d'une prise de conscience internationale que la culture et la création représentent dorénavant des facteurs d'innovation et de croissance économique. Aujourd'hui, le fait de placer la culture et la créativité au cœur de politiques économiques, dans un marché numérique mondialisé, constitue même sa condition de survie ! C'est le défi lancé par la ministre Mélanie Joly, qui propose une politique culturelle canadienne à l'ère d'Internet, sachant que la dernière mise à jour de la réglementation en matière culturelle date de 1999<sup>10</sup>. À l'époque, le but de la politique culturelle du pays consistait à favoriser un climat dans lequel les produits culturels étaient créés, fabriqués, mis en vente, conservés et partagés avec des auditoires d'ici et d'ailleurs. Dans ce marché, le Canada est devenu le troisième producteur de musique et le troisième exportateur de jeux vidéo au niveau mondial. Toutefois, puisque la diffusion en continu sur Internet a depuis peu remplacé la radiodiffusion en tant que source de revenus de l'industrie musicale, il était plus que nécessaire que la nouvelle politique culturelle canadienne soit revisitée, en y intégrant des mesures favorisant

l'exportation de produits culturels, tant dans le réel que dans le virtuel, sur les plates-formes numériques de diffusion. C'est dans ce cadre que la ministre Joly a récemment négocié une entente de gré à gré avec l'un des géants du Web, Netflix (lire ci-après). Une entente qui, pour l'ensemble des interrogations qu'elle suscite et les effets pervers qu'elle pourrait provoquer, ternit l'ambition de la nouvelle politique culturelle canadienne mise en place par le gouvernement Trudeau.

1. Mollie Dunsmuir, *Culture et communications : le contexte constitutionnel*, publication n° BP-277F, Division du droit et du gouvernement, Ottawa, Gouvernement du Canada, septembre 1991.

2. Michael Dewing, *Arts et culture : la politique fédérale*, étude générale n° 2008-41-F, Division des affaires sociales, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, janvier 2013.

3. Dépenses fédérales au titre de la culture en 2007-2008.

4. Voir la vidéo produite par des artistes et créateurs québécois en 2008 afin de dénoncer les 45 millions de coupe dans le budget de la culture par le gouvernement fédéral conservateur de Stephen Harper, intitulée *La Culture en péril* : <https://www.youtube.com/watch?v=UrATQeLLKX0>

5. *Valoriser notre culture : mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, rapport, Ottawa, Conference Board du Canada, juillet 2008.

6. Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien (12 novembre 2015), dans laquelle Justin Trudeau insiste particulièrement sur le respect des engagements électoraux du Parti libéral envers la classe moyenne.

7. Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, etc.

8. Simon Brault, « Un budget fédéral bien accueilli par le milieu de la culture », *Radio-Canada*, 22 mars 2016.

9. Ainsy déclinés : 550 millions pour le Conseil des arts du Canada ; 675 millions pour Radio-Canada/CBC ; 134 millions versés annuellement au Fonds des médias du Canada pour compenser la baisse des contributions des distributeurs de télévision ; 125 millions pour développer une stratégie d'exportation pour les industries créatives, dont 35 millions (2 ans) pour appuyer la découverte et l'exportation d'œuvres canadiennes ; 80 millions à la modernisation ou à la construction d'infrastructures éducatives dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (en vertu du programme de Développement des communautés de langue officielle du Patrimoine canadien) ; 386 millions pour les six

grands musées nationaux ; 22 millions pour Téléfilm Canada ; 13,5 millions pour l'Office national du film ; 300 millions (10 ans) au Fonds du Canada pour les espaces culturels (où l'on souhaite encourager l'émergence de hubs créatifs). À cet investissement, s'ajoutent : 1,26 milliard (5 ans) pour l'innovation stratégique (fonds administré par Innovation, Sciences et Développement économique, faisant partie du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement) ; 1,3 milliard pour les infrastructures culturelles et récréatives (sommes versées aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées avec Infrastructures Canada) ; une entente de gré à gré avec la multinationale américaine Netflix, en échange d'un investissement de 500 millions de dollars dans des productions canadiennes.

10. Joseph Jackson et René Lemieux, *Les Arts et la politique culturelle canadienne*, publication n° 93-3F, Division des affaires politiques et sociales, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, octobre 1999.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Sharon Jeannotte et Alain Pineau, *In Search of the Creative Economy: Analyses of the Provincial and Territorial 2015-2016 Budgets from the Perspective of Arts, Culture and Heritage*, Ottawa, Centre on Governance Publications/University of Ottawa, 2016.

- Bernard Ostry, *The Cultural Connection: An Essay on Culture and Government Policy in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978.

- Diane Saint-Pierre et Monica Gattinger, *Les Politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada. Origines, évolution et mises en œuvre*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, 2011.

# POLITIQUE CULTURELLE CANADIENNE : UNE ENTENTE AVEC NETFLIX QUI POSE QUESTION !

L'élan politique insufflé par Justin Trudeau en faveur de la culture pourrait être terni par l'accord passé avec Netflix, sujet à controverse.

GAËLLE LEMASSON ET MARYSE PAQUIN

**P**remière du genre, cette entente a suscité de vives critiques et une levée de boucliers, particulièrement au Québec<sup>1</sup>, puisque au moment où toutes les entreprises de diffusion en ligne du pays sont tenues de payer taxes et impôts, la compagnie américaine, elle, en est dispensée, en échange d'un investissement de 500 millions dans des productions canadiennes. En dépit des recommandations du Comité permanent du patri-

moine canadien<sup>2</sup>, le gouvernement Trudeau affirme qu'une « taxe Netflix » est contraire à son engagement d'alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne. À l'inverse, pour les défenseurs d'une telle taxe, « toutes les entreprises doivent payer leur juste part de taxes de vente et d'impôts, en plus de se soumettre à la réglementation – tant en matière de financement que de mise en valeur des contenus canadiens<sup>3</sup> ».

L'entente Netflix soulève ainsi l'enjeu de l'équité fiscale, mais aussi celui de la valorisation du contenu canadien car, malgré la promesse du gouver-

nement Trudeau de veiller à ce que « ces entreprises contribuent à la programmation et au développement des talents canadiens sur le marché », nul ne sait si cette entente prévoit un quota pour la production francophone, ni ne connaît les montants qui seront réellement investis en production de contenu canadien<sup>4</sup>. Pourtant, de son côté, Netflix réitère, par la voix de sa directrice des acquisitions jeunesse, qui est québécoise, que les quotas ne sont « pas nécessaires » et que, chez Netflix, « on ne travaille pas avec les quotas<sup>5</sup> ». À ces facteurs s'ajoute la définition de ce qu'est un « contenu canadien », qui fait actuellement l'objet d'une remise en question, car le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada a diminué ses exigences de certification pour permettre à davantage d'émissions de recevoir du financement. Or, le fait que les émissions soient dorénavant assujetties à des critères beaucoup moins stricts qu'auparavant<sup>6</sup> peut avoir comme corollaire de délaisser l'imposition de quotas auprès de Netflix ou d'Amazon. Alors que la France, la Norvège, l'Australie, le Japon et bien d'autres pays possèdent des quotas de contenu national<sup>7</sup> et exigent de soumettre les multinationales américaines du Web aux mêmes règles de fiscalité numérique que les

entreprises de diffusion situées sur leur territoire, le Canada fait-il fausse route ?

En l'absence de réponse à cette question, rappelons que plus d'une centaine de juridictions dans le monde, à l'instar du Québec et de l'Union européenne, défendent la position inverse, à savoir exiger de ces multinationales américaines que des taxes soient perçues sur la vente de services en ligne et que la production de contenu francophone soit accrue, en vue d'en assurer une présence significative sur les plates-formes numériques de diffusion. Comme le soulignait avec justesse le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Luc Fortin : « Comment peut-on abdiquer sur cette question-là lorsqu'on sait justement toute la précarité de notre identité dans cet univers numérique<sup>8</sup> ? »

Un autre élément en litige concerne l'opacité de l'entente canadienne avec Netflix. En effet, en réponse à une demande d'accès à l'information, le professeur de journalisme Jean-Hugues Roy a reçu « 733 pages de courriels, dont 660 – soit 90 % – sont caviardées<sup>9</sup> ». Pour Mélanie Joly, « le très lourd caviardage des documents est justifié par le besoin de protéger les renseignements concurrentiels confidentiels<sup>10</sup> ». Or, rappelons que la transparence est pourtant l'un des credos du gouvernement Trudeau

qui, sur sa plate-forme électorale, se targue d'« imposer des exigences de transparence et de responsabilité plus rigoureuses » que celles du précédent gouvernement. Il promet même d'aller « encore plus loin avec de nouvelles initiatives qui amélioreront l'accès des Canadiennes et des Canadiens à l'information »<sup>11</sup>.

Par ailleurs, le Bureau de la concurrence, qui a pour mission de s'assurer que le marché canadien demeure en santé, maintient qu'il n'a pas à examiner l'entente entre le gouvernement et Netflix sous prétexte que le joueur américain ne se livre pas à des pratiques anticoncurrentielles<sup>12</sup>. Alors que Netflix présente une croissance phénoménale de ses abonnements, que la compagnie cherche à obtenir le monopole sur de nombreuses productions et qu'elle parvient même à les financer entièrement grâce à des crédits d'impôts locaux sans contribuer au système de financement, les conclusions du Bureau sont troublantes. Non seulement le fait de ne pas percevoir de taxes et d'impôts représente un important manque à gagner pour le trésor fédéral, mais cette situation crée également un net désavantage compétitif pour les entreprises locales de diffusion en ligne. Pour toutes ces raisons, l'entente Netflix se place en porte-à-faux avec la stratégie gouvernementale libérale.

Alors que les habitudes culturelles des Canadiens et des Québécois sont en pleine transformation, que les pratiques culturelles se déplacent dans l'univers numérique, que l'avenir de la culture se joue dans un espace dominé par les géants américains du Web, nous sommes en droit de nous demander si Justin Trudeau et sa ministre Mélanie Joly mesurent bien les conséquences d'un avantage octroyé à la multinationale américaine Netflix, qui se voit libérée des contraintes pesant lourd sur les épaules des entreprises culturelles et créatives canadiennes ; contraintes qui assuraient jusqu'ici des revenus constants au secteur culturel, ainsi que l'accès au contenu canadien anglophone et francophone.

Alors que la nouvelle politique culturelle de Justin Trudeau semble vigoureuse et ambitieuse, tout comme l'a été jadis celle de son père, l'accord avec les géants américains du Web, dont Netflix, peut paraître paradoxal et avoir des effets inverses. C'est notamment la position défendue par la nouvelle présidente du télédiffuseur public CBC/Radio-Canada, Catherine Tait, qui considère que le rôle de défenseur des cultures et des informations nationales, c'est-à-dire de « rempart contre l'américanisation des ondes et de l'univers numérique<sup>13</sup> », constitue le cœur de son nouveau mandat. Or, soyons lucides : l'entente avec

Netflix met en péril la production de contenu canadien en ne garantissant aucun quota anglophone, francophone et encore moins autochtone. Elle est inique sur le plan fiscal et favorise un joueur qui détient déjà des parts de marché phénoménales. Enfin, elle appauvrit le système de financement des productions culturelles canadiennes, en permettant à la multinationale américaine de ne pas y contribuer. Pire, cette dernière bénéficiera vraisemblablement de crédits d'impôt canadiens pour financer ses productions, comme cela a été le cas ailleurs dans le monde, notamment en Espagne, en Italie et au Brésil, avec pour résultat que les foyers canadiens délaisseront peu à peu les chaînes de télévision traditionnelles et l'abonnement à la câblodistribution pour adopter la télé sur demande, en s'abonnant directement par Internet, sans taxe. « Les vieilles méthodes, comme imposer du contenu canadien, tomberont à plat dans un monde de liberté de choix<sup>14</sup>. » Pour toutes ces raisons, nous sommes en droit de nous demander quel sera, dans un monde numérique, le véritable impact du Cadre stratégique du « Canada créatif », la nouvelle politique culturelle du gouvernement Trudeau.

NECTART

formation, rapport, Ottawa, Gouvernement du Canada, juin 2017. Voir le point 3.2.1 : « Les services étrangers de télévision par contournement ».

3. Coalition pour la culture et les médias, *Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique*, 2017.

4. Mélanie Marquis, « Entente avec Netflix : quelle sera la part réservée au contenu francophone ? », *La Presse canadienne*, 28 septembre 2017.

5. Vincent Brousseau-Pouliot, « Netflix à la recherche des "meilleures histoires" au Québec », *La Presse+*, 19 avril 2018.

6. Les émissions ne seront dorénavant assujetties qu'aux seuls critères suivants : (i) le scénariste doit être canadien ; (ii) un interprète principal doit être canadien ; (iii) la société de production doit être canadienne. Voir Scott M. Prescott, « Le CRTC modifie profondément la réglementation de la télévision canadienne », *Fasken*, « Bulletin communications », 25 mars 2015.

7. Guénaël Pépin, « VOD : le Conseil de l'UE valide un quota de 30 % de production européenne, la France ravie », *Next INpact*, 24 mai 2017.

8. Voir Suzanne Aubry, « Inquiétude concernant le droit d'auteur au Québec », *ActuaLitté*, 13 octobre 2017.

9. Pierre Saint-Arnaud, « Un voile d'opacité entoure l'entente Netflix », *Le Devoir*, 31 janvier 2018.

10. *Ibid.*

11. Voir la plate-forme du gouvernement libéral de Justin Trudeau et son engagement électoral sur l'ouverture et la transparence : <https://www.liberal.ca/fr/ouverture-et-transparence/>

12. La Presse canadienne, « L'entente Netflix n'est pas anticoncurrentielle, selon le Bureau de la concurrence », *Radio-Canada*, 16 mars 2018.

13. Alain Saulnier, « Les défis de la nouvelle présidente [de Radio-Canada/CBC] », *La Presse+*, 6 avril 2018.

14. Alain Dubuc, « Netflix, le vrai problème », *La Presse+*, 31 mars 2018.

1. « "Taxe Netflix" : revue de presse d'une politique controversée », *Copibec*, 27 février 2018.

2. Comité permanent du patrimoine canadien, *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en trans-*

Rencontre des éditions de l'Attribut au Théâtre des Doms à Avignon le 15 juillet 2018

# L'éducation artistique dans le monde

À l'occasion de la parution du livre *L'Éducation artistique dans le monde. Récits et enjeux*, les éditions de l'Attribut, en partenariat avec le Théâtre des Doms, organisent le **dimanche 15 juillet à 11 heures au Théâtre des Doms – 1 bis, rue des Escaliers-Sainte-Anne, à Avignon** – une rencontre avec un certain nombre d'auteurs du livre, parmi lesquels :

**Maria Lúcia de S. B. Pupo**, auteure de l'article sur l'éducation artistique en Amérique latine ; **María Inés Silva**, auteure de l'article sur Balmaceda Arte Joven au Chili ; **Claudine Dussollier**, auteure de l'article sur l'éducation artistique en Afrique ; **Nathalie Montoya**, auteure de « Learning Through Arts, musée Guggenheim, New York : une résidence d'éducation artistique américaine » et de l'article sur In Situ, la culture et l'art au collège en Seine-Saint-Denis ; **Emmanuel Ethis**, auteur de la postface ; ainsi que **Didier Le Corre**, directeur de La Garance, scène nationale de Cavaillon, et coordinateur du réseau REVES dans le Vaucluse, sujet d'un article du livre.

La discussion sera animée par **Éric Fourreau**, directeur des éditions de l'Attribut, coordinateur de l'ouvrage et auteur des articles sur le « Passeport pour l'art » à Toulouse et le réseau REVES dans le Vaucluse.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur la façon dont l'éducation artistique est appréhendée sur les différents continents et dans divers pays, y compris en France, à partir de nombreuses initiatives abordées dans l'ouvrage.

*L'Éducation artistique dans le monde. Récits et enjeux*, coordination Éric Fourreau, Toulouse, Éditions de l'Attribut, juin 2018.

